



Communiqué

Manifestation non autorisée du 14 décembre: la Municipalité soutient l'action proportionnée du Corps de police

La Municipalité rappelle son attachement à la liberté de la presse. Elle conteste une atteinte à cette liberté et relève que la police a notamment visé à faciliter l'accès à la zone d'intervention pour les médias. Aucun débordement n'a été constaté lors de la gestion de cette manifestation non autorisée grâce à l'action proportionnée de la police.

Lors de la manifestation non autorisée d'Extinction Rébellion du samedi 14 décembre 2019, plusieurs centaines de manifestants ont occupé la chaussée de la rue Centrale et ses abords à la hauteur de la rue Pépinet. Ce blocage a eu lieu dès 10h30, alors que d'autres manifestants ont tenté de bloquer la circulation sur la place St-François. Ces actions et différents mouvements de foule ont perturbé la circulation des véhicules et des transports publics en ville. L'intervention d'une ambulance engagée pour un secours d'urgence dans le secteur a par ailleurs été retardée en raison de la présence des manifestants.

A 13h15, la police a procédé à des sommations d'usage invitant les manifestants à quitter les lieux. Plus d'une centaine d'entre eux ont refusé de le faire et une intervention de police visant à libérer la rue Centrale a eu lieu. Lors de cette action, un périmètre de sécurité a été délimité par un ruban rouge et blanc comme il est d'usage afin de garantir que seuls les collaborateurs des Services de police et les partenaires d'urgence soient au contact des contrevenants. Ceci permet de garantir la sérénité de l'intervention et la sécurité des intervenants, des observateurs et des personnes interpellées.

Dans ce cadre, afin de faciliter le travail des médias, une zone à l'intérieur du périmètre a été réservée aux photographes de presse et aux journalistes, à proximité immédiate des manifestants et des intervenants, sur la rue Pépinet et la terrasse des Brasseurs. Les journalistes ou photographes le demandant ont pu quitter cette zone en étant accompagnés, dès lors que leur sécurité pouvait être garantie, afin d'accéder au plus près de l'intervention. Un photographe n'a pas respecté ces consignes et a quitté la zone dédiée sans être accompagné; afin d'éviter tout incident, il lui a été demandé de rejoindre cette zone. Les raisons motivant les restrictions d'accès lui ont été expliquées et il a pu poursuivre son travail, puis accéder peu après au centre de la zone d'intervention, en étant accompagné. Au final, ce photographe et sa hiérarchie ont déclaré ne retenir aucun grief contre la police. De façon à garantir le meilleur dialogue possible, et afin d'échanger une fois encore sur les attentes respectives de la police et des médias, une rencontre a d'ores et déjà été planifiée entre le responsable de l'agence photographique et le responsable médias du Corps de Police.

En ce qui concerne les accusations de délit de faciès, la Municipalité conteste de telles allégations. En effet, l'action policière a été dirigée à l'encontre d'un spectateur qui a profité des événements pour haranguer la foule et échauffer les esprits. Il a été invité à se calmer, puis à suivre les policiers, ce qu'il n'a pas fait. Dès lors, il a été interpellé par les agents. Peu après, il a pris la fuite et a été à nouveau interpellé puis acheminé à l'Hôtel de Police.

La Municipalité soutient la police et son travail réalisé avec proportionnalité, dans le cadre de la gestion de cette manifestation non autorisée. Elle rappelle également qu'elle partage les préoccupations des manifestants, et prépare un plan climat assorti de mesures ambitieuses.

La Municipalité

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la Sécurité et de l'économie, tél. +41 79 964 27 39**

Lausanne, le 17 décembre 2019